

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1138^e séance, tenue le mardi 9 novembre 2021, à 14 heures, par vidéoconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyens : M^{me} Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Carl-Ardy Dubois ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; une représentante de l'École Polytechnique Montréal : M^{me} Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Françoise Guay, M. Jesús Vázquez-Abad, M^{me} Josée Dubois, M^{me} Sophie Parent ; les membres diplômés : M. Sylvain Dubé, M. Guy Gibeau ; les étudiants : Mme Kétura Daméus, M^{me} Catherine Dionne, M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé ; les observatrices : M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Michèle Glémaud

INVITÉS : Pour la délibération CE-1138-5.1, de la Faculté des sciences infirmières : Mme Chantal Caux, professeure agrégée ; pour la délibération CE-1138-6.1, de la Faculté de l'éducation permanente : M. Richard St-Onge, directeur de la gestion des programmes.

En l'absence du doyen de la Faculté de l'aménagement, la vice-doyenne aux études supérieures, Mme Mithra Zahedi, assiste à la séance.

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M^{me} Nathalie Fernando, M^{me} France Houle, M. Raphaël Fischler, M. Shahrokh Esfandiari, M. Langis Michaud ; un représentant de l'École Polytechnique Montréal : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Line Castonguay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M^{me} Bérengère Houzé, M^{me} France Filion ; des observatrices : M^{me} Stéphanie Gagnon, M^{me} Chantal Pharand

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

CE-1138-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1137^e séance tenue 12 octobre 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. Faculté des sciences infirmières
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers (2-630-6-3)
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières (2-630-6-4)
 - 6.2. École HEC Montréal
 - Création d'un programme de D.E.S.S. en gestion, option personnalisée (5000)
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en gestion, option personnalisée (5001)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 7.1. Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en rédaction professionnelle (1-186-5-2)
7. Affaires diverses
- 8.. Prochaine séance régulière
- 9.. Clôture de la séance

CE-1138-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1137^e SÉANCE TENUE 12 OCTOBRE 2021

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 4, au premier paragraphe de la délibération CE-1137-5, aux troisième et quatrième lignes, remplacer « en regard de la proportion importante d'étudiants (...) » par « en regard de la grande population étudiante (...) ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1137^e séance, tenue le 12 octobre 2021, tel que modifié.

CE-1138-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1137^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente des éléments d'information et de suivi sur les sujets suivants. Le Comité des nominations de la Comet se réunira prochainement, afin de finaliser son avis et sa recommandation, relativement à la demande du SGPUM sur un poste d'observateur à la Comet (CE-1136-4.1 ; CE-1137-3). Sur des modalités de suivi relatives aux programmes de baccalauréat par cumul avec appellation (CE-1137-7.2), des éléments seront considérés dans le contexte du développement du projet institutionnel de modernisation des processus d'admission (notamment, par l'introduction de fonctionnalités permettant de signifier, dès l'admission, l'intérêt pour cette formule de formation, et par la définition de fiches de programmes, permettant de faire connaître les différents parcours de programmes et de formation).

CE-1138-4 INFORMATION ET QUESTIONS
2021-A0033-1138-959

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point.

CE-1138-4.1 Covid-19

Bien que certains assouplissements aient été apportés par le Gouvernement du Québec quant au port du couvre-visage dans les écoles secondaires, les mesures mises en place à l'Université pour le trimestre d'automne sont maintenues en cette matière, et le port du couvre-visage reste obligatoire sur le campus, sauf dans le cas d'exceptions indiquées. Le trimestre d'hiver 2022 se déroulera tel que planifié, aucun changement aux mesures définies n'ayant été apporté à cette étape.

CE-1138-4.2 Gouvernement du Québec : Campus numérique
2021-A0033-1138-959

Les membres ont reçu le document 2021-A0033-1138-959, sur un feuillet synthèse du projet de Campus numérique du Gouvernement du Québec. Ce projet, dont le lancement est prévu pour l'automne 2022, veut proposer une vitrine pour la formation à distance en enseignement supérieur au Québec, pour la mise en valeur de cours et de formations à distance offerts par des collèges, cégeps et universités (modalités de formation à distance et hybride ; établissement d'un répertoire de cours et de formations rendus accessibles par les institutions ; banque de ressources éducatives disponible en accès libre ; développement d'expertises en formation à distance ; modalités de soutien à l'amélioration des outils de formation à distance ; etc.). L'Université a déjà entamé des démarches dans le développement d'une plateforme d'apprentissage (Moodle, sur StudiUM). Un dossier d'affaires est en préparation, en lien avec le développement d'une plateforme numérique d'apprentissage. En regard du développement

proposé par le Gouvernement, deux projets de l'Université ont été acceptés. Un appel à projets a été transmis aux facultés, en vue d'une réflexion sur les contenus que l'on souhaitera déposer sur ces plateformes.

En réponse à des questions présentées, les précisions suivantes sont apportées. En principe, les activités rendues accessibles sur le Campus numérique pourraient porter tant sur de la formation créditée (cours siglés) que de la formation non créditée ; cela reste à vérifier. Dans le cas de formations ou de cours offerts en collaboration par deux institutions, il y aura lieu de déterminer, préalablement à la mise en ligne, l'appartenance des cours (sigles de l'une ou de l'autre institution, cours donnés dans l'une ou l'autre des institutions, ou dans chacune de celles-ci, etc.), ou d'autres questions de droits ou de propriété intellectuelle ; ces éléments restent à être discutés au Ministère.

CE-1138-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits au point 5.1.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Sylvie Dubois, présente les projets inscrits au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, M^{me} Chantal Caux, professeure agrégée.

Le représentant de l'École HEC Montréal, M. François Bellavance, présente les projets inscrits au point 5.2.

CE-1138-5.1 Faculté des sciences infirmières

- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers (2-630-6-3)
- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières (2-630-6-4)

2021-A0033-1138-954, 2021-A0033-1138-955

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers et au Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières propose des ajustements afin d'assurer la cohérence avec le programme de Maîtrise en sciences infirmières, en raison de la structure gigogne de ces programmes. Chacun de ces deux microprogrammes comporte 15 crédits (12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option). Des modifications sont apportées aux conditions d'admission des microprogrammes (ajustements, à l'article 1, aux conditions d'admissibilité, précisions sur les exigences linguistiques en français et en anglais, retrait de l'exigence relative au dépôt de documents additionnels pour le microprogramme en développement des pratiques infirmières, ajout d'un document additionnel pour le microprogramme en leadership et gestion des services infirmiers ; reformulations et ajustements aux articles 2 et 3). Des ajustements sont apportés à la structure du Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers (ajout de deux cours au bloc 70A, mais sans augmentation du nombre de crédits de ce bloc), et à la structure du Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières (retrait de trois cours, et ajout de deux cours au bloc 70A, et ajustement du nombre de crédits du bloc, passant à 12 crédits ; ajout du nouveau bloc de cours 70B, d'un maximum de 3 crédits, sur des contenus pouvant permettre de faciliter la mobilité vers d'autres programmes de la Faculté ; la nouvelle répartition des crédits de ces deux blocs de cours fait passer le microprogramme de 13 à 15 crédits). L'implantation des microprogrammes modifiés est prévue au trimestre d'hiver 2022. La présentation reporte aux documents 2021-A0033-1138-954 et 2021-A0033-1138-955.

Une précision porte sur la fiche d'admission propre à la Faculté des sciences infirmières, exigée pour le microprogramme en leadership et gestion des services infirmiers ; cette exigence est liée à un cours du microprogramme nécessitant une expertise en gestion.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des sciences infirmières :

- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des services infirmiers (2-630-6-3), conformément au document 2021-A0033-1138-954,
- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en développement des pratiques infirmières (2-630-6-4), conformément au document 2021-A0033-1138-955.

CE-1138-5.2 École HEC Montréal

- Création d'un programme de D.E.S.S. en gestion, option personnalisée (5000)
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en gestion, option personnalisée (5001)
-
- 2021-A0033-1138-956, 2021-A0033-1138-957

La proposition de la création d'un programme de DESS (30 crédits de cours au choix) et d'un Microprogramme de deuxième cycle (15 crédits de cours au choix) en gestion, selon l'option personnalisée, permettra d'offrir une formation universitaire sur mesure aux titulaires d'un emploi, détenant une expérience ou une formation en gestion, en fonction de leurs intérêts et besoins de formation. La structure composée de cours au choix, et déjà existants, permettra de définir une formation modulée en fonction des objectifs recherchés. L'implantation du programme et du microprogramme est prévue au trimestre d'hiver 2022. La présentation reporte aux documents 2021-A0033-1138-956 et 2021-A0033-1138-957.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les exigences d'admission (diplôme de premier cycle et moyenne minimale de 2,7, sans exigence d'expérience d'emploi), et sur le fait que le programme et le microprogramme proposés ne s'insèrent pas dans une structure gigogne avec d'autres programmes de Maîtrise de l'École, car ceux-ci restent spécialisés (si on recherche une formation plus spécialisée, il conviendra de choisir un microprogramme ou un programme de DESS correspondant à la spécialisation recherchée ; des modalités de transfert à un microprogramme ou à un programme de DESS spécialisé restent possibles).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la création d'un programme de D.E.S.S. en gestion, option personnalisée (5000), conformément au document 2021-A0033-1138-956,
- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle en gestion, option personnalisée (5001), conformément au document 2021-A0033-1138-957.

CE-1138-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale du projet inscrit au point 6.1.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Michel Janosz, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, M. Richard St-Onge, directeur de la gestion des programmes.

CE-1138-6.1 Faculté de l'éducation permanente

- Modification au programme de Certificat en rédaction professionnelle (1-186-5-2)
-
- 2021-A0033-1138-958, 2021-A0033-1138-958.1

La modification au programme de Certificat en rédaction professionnelle donne suite aux recommandations issues du processus d'évaluation du programme, complété en juin 2020, indiquant, principalement : la révision des objectifs du programme selon une approche-programme

s'inspirant des compétences fondamentales en rédaction professionnelle, et accentuant la dimension professionnalisante de la formation proposée ; l'actualisation des contenus de formation, notamment, en introduisant des contenus en rédaction numérique en tant que compétence transversale, et par l'accentuation de l'apprentissage de l'anglais en rédaction professionnelle ; l'enrichissement de la structure du programme par l'augmentation du nombre de cours obligatoires et par l'ajout d'un cours sur des contenus de sociolinguistique aux cours à option ; l'actualisation et l'ouverture des objectifs et des contenus de formation ainsi que des contenus des deux cours d'intégration (RED 3000 et RED 3001), de manière à assurer une meilleure adéquation avec la réalité du monde du travail. En lien avec ce dernier point, la refonte des objectifs et des contenus du programme a été définie de manière à ce que la formation offerte réponde aux nouvelles exigences essentielles aux emplois en rédaction et en révision linguistique, quant à la maîtrise d'outils numériques, à la connaissance des sites web, des réseaux sociaux et des logiciels spécialisés, et aux exigences de qualification en regard de la connaissance de la langue française et de la langue anglaise. Considérant la nécessité d'accroître la visibilité du programme, la définition de modalités de diffusion et de publicité a été commencée ; par ailleurs, l'agrément professionnel de deux associations reconnues (Société québécoise de rédaction professionnelle—SQRP, et Réviseur Canada) viendra crédibiliser la formation proposée. En regard de l'actualisation des objectifs et des contenus de formation, des aménagements sont apportés à la structure du programme, passant de cinq à quatre blocs de cours ; le bloc de cours obligatoires se trouve enrichi d'un cours, passant ainsi de 12 à 15 crédits. Le resserrement de la structure permettra de mieux cerner les contenus des cours à option tout en assurant un cheminement mieux balisé, en fonction des objectifs linguistiques et technologiques à atteindre au cours de la formation. Le tableau croisé présenté en annexe au formulaire de modification (page 18) rend compte de la contribution relative des cours à l'atteinte des six objectifs spécifiques du programme. En lien avec le développement de contenus numériques, un nouveau cours est créé (RED 2041—*Rédaction appliquée aux supports numériques*). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2022. La présentation reportée au document 2021-A0033-1138-958.

On signale que l'enrichissement apporté aux contenus relatifs aux connaissances numériques répond à une demande des étudiants du programme, lesquels reçoivent favorablement le projet de modification proposé. Une précision porte sur le niveau des cours en français ; les étudiants du programme présentant une excellente maîtrise de la langue française et de la communication écrite, il n'y avait pas lieu de conserver des cours d'appoint en français dans la structure du programme. On prend note d'une correction technique à apporter aux modalités décrites pour le stage.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux, souligne la l'adéquation du travail réalisé en réponse aux recommandations issues du processus d'évaluation du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en rédaction professionnelle (1-186-5-2), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2021-A0033-1138-958.

CE-1138-7 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1138-8 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 14 décembre 2021, à 14 heures.

CE-1138-9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14 heures 40.

Adopté à l'unanimité, tel que présenté, le 14 décembre 2021 – délibération CE-1139-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot